

## AMÉNAGEMENT

# CIRCULATION

## passage en zone 30

Une réflexion a été menée en concertation avec les habitants, sur l'évolution des mobilités à Deuil-La Barre. L'objectif étant de mieux nous adapter aux enjeux du changement climatique, dans un contexte de crise énergétique et de répondre aux attentes des concitoyens en terme de sécurité, de qualité de vie et de l'air et de cohésion sociale.



À la demande de nombreux Deuillois, et de façon progressive, la vitesse de circulation dans la ville a été abaissée à 30 km/h sur les axes principaux. Lors du Café citoyen du 10 juin dernier, une carte du futur schéma directeur cyclable a été présentée, sur la base d'une ville « en zone 30 ». Ce projet ayant suscité un grand intérêt, l'équipe municipale souhaite désormais harmoniser la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, à l'exception d'un tronçon situé sur la RD 928 (route départementale).

" L'objectif est de vivre dans une ville plus inclusive et apaisée, avec des circulations douces pour ouvrir le territoire aux nouvelles mobilités, offrir une sécurité renforcée aux personnes les plus vulnérables : les piétons, les

personnes âgées, les enfants et les cyclistes, tout en réduisant les nuisances sonores dans notre environnement urbain. Avec la généralisation du double sens cyclable, le réseau cyclable sera élargi, afin d'éviter les ruptures d'itinéraires vélos pour rejoindre les points essentiels de la ville. Ce schéma cyclable est élaboré en continuité des plans vélo du département du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France 95 et des communes voisines de Plaine Vallée..." explique Béatrice Bringer, Adjointe au maire, déléguée aux mobilités et aux voiries.

La réglementation du code de la route autorise le double sens cyclable dans les voiries à sens unique en zone 30. Des arrêtés seront pris pour exclure les rues qui présentent un sentiment d'insécurité et des risques.

Bien évidemment la complémentarité des modes de déplacements ne doit pas exclure la voiture, qui reste la norme et le moyen de transport essentiel à ce jour.

Dans les semaines à venir, de nombreux aménagements seront réalisés par le Service Voirie de la ville : nouveaux panneaux d'entrée de ville, pose d'une nouvelle signalisation verticale, marquage au sol pour signaler aux automobilistes le sens réservé aux cyclistes sur la chaussée.

Cette opération bénéficie des subventions du Département du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France. ■



### LE POINT SUR LA FIBRE OPTIQUE

Christophe Celestin, Conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies et les services techniques de la Ville ont reçu la société XPFIBRE pour leur rappeler les engagements pris par l'opérateur d'infrastructure afin de garantir et sécuriser un accès fibre à chaque abonné ! L'équipe municipale a demandé à la société XPFIBRE de diligenter un audit sur tous les points de mutualisation (Armoires) de la commune afin de : **• Les refermer avec de nouveaux verrous • Sécuriser avec une nouvelle procédure d'intervention • Remettre en état les branchements pour donner plus de lisibilité.**

>> Vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre habitation : [www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite](http://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite)

>> Pour vos réclamations dommages sur les armoires et dégradations sur la voie publique : [www.xpfibre.com/déclarer-un-dommage-reseau](http://www.xpfibre.com/déclarer-un-dommage-reseau)

Si vous rencontrez des soucis avec votre abonnement à la maison, il est primordial de contacter en premier lieu votre opérateur :

**SFR : 1023 / ORANGE : 3900 / BOUYGUES : 1064 / FREE : 3244**

>> Il est impératif de faire ouvrir par votre opérateur un ticket d'incident pour permettre un meilleur suivi et surtout une résolution rapide.

Si le ticket n'est pas ouvert par votre opérateur, votre incident ne sera pas traité. ■